

L'an deux mille vingt-et-deux, le quinze novembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement du Smicval (Saint Denis de Pile - 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 15 /11/2022

Etaient présents :

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le



ID : 033-253306617-20221115-2022\_57-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	Ex	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	Ex	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	Ex	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	Ex	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON		Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	Ex	Monsieur GACHARD	P	Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	Ex	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	P	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	Ex	Monsieur LOPEZ	Ex
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	P	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	Ex	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	P
Monsieur TELLIER	Ex	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	Ex	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	P
Monsieur JOLY	Ex			Madame GADRAT	Ex	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	P
Monsieur BLANC	Ex	Monsieur MIEYEVILLE		Monsieur BERNARD	Ex	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 16/11/2022  
 Reçu en préfecture le 16/11/2022  
 Publié le   
 ID : 033-253306617-20221115-2022\_57-DE

P = Présentiel                      V = Visioconférence                      PP = Présentiel partiel

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VACHER

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Chantal GANTCH, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI  
 Madame Mireille CONTE-JAUBERT, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI  
 Monsieur Jean-Jacques LAISNE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire donne procuration à Monsieur Fabien VERRAT, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire  
 Monsieur Louis CAVALEIRO, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire donne procuration à Monsieur Allain GANDRE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire  
 Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye donne procuration à Monsieur Xavier HALLAIRE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye  
 Monsieur Nicolas TELLIER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,  
 Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,  
 Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2022, 33 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

## DELIBERATION n° 2022 - 57

**Objet : Modification pour autorisation de signature d'un contrat d'emprunt pour l'exercice 2022**

**Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE**

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

ID : 033-253306617-20221115-2022\_57-DE

**SLOW**

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération 33 membres du Comité Syndical étaient présents (sur 49 en exercice) et 6 procurations ont été recensées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2022-16 en date du 12 avril 2022 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2022.

Vu la délibération n° 2022-33 du 05 juillet 2022 relative à l'autorisation de signature de deux contrats d'emprunts pour un montant total de 5.5M d'€.

Considérant qu'en 2022, le Smicval a voté le Budget Primitif lors de l'assemblée générale du 12 avril dans lequel il est prévu de recourir à l'emprunt pour un montant total de 5.5M d'€ pour financer les projets liés à IMPACT.

Considérant que le 5 juillet dernier la délibération n° 2022-33 a autorisé le Président à signer deux contrats d'emprunts.

Considérant que le premier, avec ARKEA Banque, a bien été souscrit dans les conditions présentées lors de l'assemblée.

Considérant que pour le 2ème emprunt prévu avec la banque des Territoires, il n'a pas pu être contractualisé ; le taux ayant changé entre le moment de l'offre et la prise de décision. De plus, la banque des Territoires a souhaité finalement se positionner sur des emprunts « affectés » à un projet en particulier, ce qui n'était pas inscrit dans la consultation, et qui n'est, en tout état de cause, pas possible pour le moment puisqu'il s'agit de financer des projets débutants (démarrage des SMK de l'Estuaire et de celui de Libourne, projet refonte collecte,...).

Considérant qu'à l'avenir ce type de financement pourra être envisagé lorsque les projets seront dans des phases plus avancées.

Considérant que, c'est en conséquence de quoi, une nouvelle consultation a été réalisée récemment auprès de six banques afin de les mettre en concurrence.

Considérant qu'au jour de l'Assemblée Générale, l'offre la plus compétitive est celle de la Société Générale, au taux variable Euribor 3 mois + 0.71%, sur une durée de 20 ans.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à signer le contrat d'emprunt susvisé édité par la Société Générale pour un montant de 2.5M d'€, au taux variable Euribor 3 mois + 0.70%, sur une durée de 20 ans.

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à la majorité des Membres présents (33 délégués présents, sur 49 délégués en exercice), et 6 procurations, soit 33 voix POUR, 1 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS, décide :**

### **Article 1 :**

D'autoriser le Président à signer le contrat d'emprunt susvisé pour un montant de 2.5M d'€, et toutes les pièces afférentes, dans les conditions énumérées ci-dessus.

### **Article 2 :**

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 15 novembre 2022

Publié le : *16/11/2022*

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

ID : 033-253306617-20221115-2022\_57-DE

**SLOX**

Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE



Le Secrétaire de séance,  
Michel VACHER

